

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction  
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 17 septembre 2009

Etaient présents:

MM Andries, Boussebart, Deroo, Dissaux, Lefebvre, Lefait, Leroy, Mequignon,  
Parent, Schepman, Waymel,

Etaient excusés:

Mme Darnel MM. Beauchamp, Bezirard, Bocquet, Cacheux, Douez, Grimonprez,  
Houssin, Plancke, Vandevoorde,

Vu le rapport : 27-09

DECIDE :

- d'autoriser les travaux de dépose de la vanne de décharge D 17 pour un montant de 23.273 € TTC,
- d'imputer les sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget syndical.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le 23 SEP 2009

Le Président,  
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

**OBJET** : Réfection de la vanne de décharge D17 à Isbergues

Le réseau de canalisations du Smael comprend de nombreux ouvrages de décharges. Leur renouvellement a été exclu du contrat d'affermage, le Comité Syndical considérant que leur prise en charge directe était plus avantageuse.

Une vanne de décharge située à Isbergues présente une fuite importante qui inonde d'ailleurs la prairie dans laquelle elle se trouve. Une intervention est impérative.

Après étude technique de l'exploitant, il apparaît que cet ouvrage peut être supprimé. Les travaux consisteront donc en la dépose de la vanne existante et la mise en place d'une plaque pleine sur la canalisation.

L'ouvrage est difficile d'accès, plusieurs centaines de mètres doivent être parcourus à travers les parcelles agricoles.

L'accord des propriétaires et exploitants concernés a été obtenu. En cas de dégradation, un protocole d'indemnisation devra être appliqué (intervention de l'expert du Smael, application des barèmes de la chambre d'agriculture).

Un devis a été demandé à la société SET d'Haubourdin, spécialisée dans ce type d'intervention. Il s'élève à 19.459 € hors taxes et comprend :

- les travaux de terrassement,
- le blindage de la fouille,
- les travaux de dépose et de soudure,
- la remise en état du site.

Cette intervention pourrait être menée lors de l'arrêt technique des installations du Smael programmé cette année du 25 septembre au 2 octobre. La maîtrise d'œuvre serait assurée gratuitement par l'exploitant.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser :

- les travaux de dépose de la vanne de décharge D 17 pour un montant de 23.273 € TTC,
- l'imputation des sommes nécessaires sur le crédit inscrit au compte 23153 du budget syndical.

Vu le, 17 1 SEP. 2009

**Le Président du Comité Syndical,**

**Jean-Claude DISSAUX**

